

COMITE DIRECTEUR ANEG

24 AVRIL 2022

COMPTE RENDU PROVISOIRE DE REUNION

Cette réunion s'est déroulée entièrement en audioconférence

PRESENCES : (ANNEXE 1)

Ouverture de la séance à 18h00

Rappel de l'Ordre du jour par le président de séance (ANNEXE 2)

POINT 1 : Rencontres 2022

Besoin de connaître le plus rapidement possible les machines qui seront présentes, pour l'aéroport et pour l'assurance → Mi-Juin maximum

Mis en place d'un arrêté de privatisation.

Une assemblée générale aura lieu pendant les Finales. → samedi matin 9h30 - 12h00

Toutes les questions liées à l'avitaillement des machines (activités et rallye) et aux différentes règles seront dans le dossier techniques

L'hébergement se fera, dans la mesure du possible au niveau du secteur hôtelier d'Orléans Sud

La navette Hotels - Aéroport sera réalisée en bus → 2 bus si nécessaire.

L'organisation et les personnes à mobilité réduite seront hébergés sur le site de l'aéroport.

Possibilités d'accueil de camping-car et de campeurs libres → A confirmer et à voir pour les modalités.

Les inscriptions se feront sous forme de forfait (Global, Repas, Hébergement)

Une réduction de 50% sera appliquée pour les enfants de moins de 12 ans

Pour les inscriptions pour les activités des bénéficiaires, Grégory propose une prise en charge directe par la CMCAS Chartres-Orléans

Les vols et les activités à destination des bénéficiaires seront à réaliser à prix coûtant.

Christophe propose que chaque jour un cadeau soit offert aux OD/AD :

1 vol tandem

1 vol avion

1 vol planeur

1 vol en double commande aéromodélisme.

A Avol demande à connaître rapidement le nombre de machines présentent aux rencontres, avions, planeurs, ULM. La réponse est a donnée à Alain avant le 30 mai.

L'hébergement se fera à l'hôtel 1ere Classe Olivet (pas certain de l'orthographe) 72 chambres ont été réservées au tarif de 45 euros la nuitée. Alain est en attente du devis qu'il transmettra au trésorier pour règlement de l'acompte.

Coté transport, 1 bus a été réservé par Alain, Jean-Luc Cerceau à fait une demande pour utilisation de la navette de la CMCAS.

Christophe rappelle que la sécurité des participants durant ces rencontres est très importante et demande qu'un second bus soit réservé dès à présent.

A Avol a contacté 2 traiteurs, l'un propose le repas à 14 euros le second à 13,75 euros.

Il serait prudent de connaître les participants qui ont des allergies alimentaires et donc de le préciser sur les inscriptions.

En fonction du programme et des horaires des rallyes avion il sera nécessaire de prévoir des paniers repas pour les participants.

Les petits déjeuner seront pris dans le hangar de l'aéroport : café, lait, eau chaude. Reste à décider de l'accompagnement : pain, beurre confiture, viennoiseries...

Tarif du camping de l'aéroclub : 7 euros/jour.

6 bungalows de 4 places sont réservés pour l'arrivée des organisateurs la veille des rencontres. Alain se renseigne pour savoir ce qu'il faut apporter pour le couchage, draps, sac de couchage, etc...

Ouverture d'un bar le soir uniquement après l'arrêt des activités. Alcool servi, de la bière uniquement.

Proposition de visite de la ville d'Orléans organisée par la CMCAS.

Soirée festive : recherche d'un groupe local pour l'animation musicale.

A Avol transmet le questionnaire AXA pour l'assurance des rencontres.

L'accès aux installations sera contrôlé par un vigile, un bracelet pourrait être distribué à chaque participant pour simplifier les formalités, à confirmer.

Un pilote local propose des vols découverte en hélicoptère le samedi, proposition acceptée par le CD.

Chaque commission doit renseigner les tarifs des vols pour les bénéficiaires, il est demandé à chaque commission de définir son organisation afin de communiquer auprès des OD/AD

Bernard Boymond se rendra sur place le 20 mai prochain pour un premier contact. A voir qui pourra se joindre à lui (représentant d'activité).

Faute de temps les autres points de l'ordre du jour seront abordés ultérieurement
Il est décidé de passer directement aux questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 1- de CN sur la nomination de Daniel Maitrerobert au 'poste' de Responsable des relations avec l'Aneg et la CMCAS

Suite à l'AG der la SSA, Stéphane Bichoux a notifié au comité Directeur le fait que daniel Maitrerobert a été désigné comme interlocuteur de la SSA de Marseille avec l'Aneg et la CMCAS

Une interrogation se pose aujourd'hui sur ce poste, celui-ci n'apparaissant pas dans les statuts de l'Aneg et des SSA.

Ce fait ne peut être qu'interne à la SSA.

Conformément à nos statuts, qui doivent être pris en compte par les SSA, l'interlocuteur de la SSA avec l'Aneg reste le président de la SSA, soit Stéphane Bichoux.

Pour certaines questions, entre autres liée au budget, l'interlocuteur pourra être, après accord de Stéphane, le trésorier ou le secrétaire.

Décision validée par tous

Un courrier sera adressé à Stéphane pour lui rappeler ce point de fonctionnement.

Mail envoyé le 25 avril

Bonjour Stéphane.

Suite au Comité Directeur du mercredi 20 Avril, je me permets de revenir vers toi concernant ton mail nous faisant part des nominations au sein de la SSA de Marseille.

Nous avons bien noté la nomination de Daniel Maitrerobert comme délégué aux relations avec l'Aneg et la CMCAS.

Compte tenu de l'expérience de Daniel, il apparait normal qu'il puisse vous aider dans le fonctionnement de la SSA.

Cependant, après échange et en accord avec l'ensemble des membres du Comité Directeur, cette fonction n'est pas inscrite dans les statuts de l'Aneg.

Dans nos statuts, les représentants légaux (remontés à la préfecture) d'une SSA sont :

- son président*
- son trésorier*
- son secrétaire*

Conformément aux statuts de l'Aneg, le Président de chaque SSA est l'interlocuteur vis-à-vis de la CMCAS et de l'ANEG et les clubs supports avec lesquels il a été passé une convention.

Le président de la SSA est responsable :

- du bon fonctionnement de la SSA*

- de sa gestion financière
- du matériel affecté à la SSA, de son entretien et de son assurance et des conventions établies
- de la remontée des provisions constituées par l'utilisation du matériel affecté
- de l'application des décisions de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur de l'ANEG

N'enlevant rien à l'intérêt apporter par l'appui de Daniel à la SSA, c'est donc le Président de la SSA qui est, pour le Comité Directeur, l'interlocuteur vis-à-vis de la CMCAS et de l'ANEG.

Je reste à ta disposition pour l'ensemble des points complémentaires qui te sembleraient nécessaires.

Cordialement.

Christophe

QUESTION 2- de PAL sur le mail de Philippe LEIX concernant la SSA Gironde, Section Vol Libre

Suite à l'AG de la SSA Gironde, une nouvelle équipe a été formée autour de Thierry Fredon.

Pour la Commission Vol Libre, celle-ci est 'présidée' par Philippe LEIX qui est le responsable « Blaye Vol Libre » section Vol Libre de la SSA de la CMCAS Gironde.

Actuellement Philippe ne souhaite pas encore adhérer à l'Aneg, du fait des 'conflits anciens' qui ont amené les anciens responsables de la commission Vol Libre à démissionner ;

La situation est donc liée à un 'passif' qui n'existe plus aujourd'hui

Cette situation a été abordée avec Thierry Fredon, Frédéric Bonnel va le recontacter afin de voir si une solution peut être trouvée.

La section vol Libre de la CMCAS gironde est une section très active, dont l'activité est régulièrement tournée vers les bénéficiaires.

On ne peut donc rejeter simplement la candidature et l'appui proposé à la SSA par Phillips, mais il faut essayer de trouver une solution transitoire en attendant une future ré-adhésion des 'anciens' de cette discipline.

QUESTION 3 de BB sur la modification du Barème Fiscal :

Actualisation des barèmes fiscaux, ne serait-il pas souhaitable de revoir nos barèmes de frais kilométriques comme cela a été fait pour les impôts ?

Suite aux différentes augmentations du coût de la vie et de l'inflation une proposition est faite de revaloriser l'indemnisation de remboursement des frais kilométriques.

Mise aux votes de la proposition suivante :

Augmentation des barèmes de frais kilométriques ANEG : 0,35€/km sans remorque et 0,38€/km avec remorque.

Proposition acceptée à l'unanimité par le CD.

La proposition est faite d'une augmentation de 10%

Une nouvelle note sera éditée par le trésorier (envoi par mail en date du 13 Mai)

'Pour information les frais kilométriques sont de 0,35€/km pour un véhicule sans remorque et de 0,38€/km pour un véhicule avec remorque (tarifs modifiés depuis avril 2022 suite à l'évolution des barèmes fiscaux)'

Prochaine réunion du CD en visioconférence le 19/05/2022

FIN DE REUNION A 20h30

---000000000---

APPROBATION		
APPROUVE Le	En visioconférence	Par retour mail

Le secrétaire général
LEGUAY Pierre Alain





PRESENCE des MEMBRES du CD à la VISIOCONFERENCE du 20 AVRIL 2022

NOMS	Prénoms	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	Observations
NOCCHI	Christophe	X			
BONNEL	Frédéric	X			
DUFOUR	Sébastien		X		
BOYMOND	Bernard	X			
CHARBOUILLOT	Dominique	X			
CERCEAU	Jean Luc	X			
DUBOC	Jean-Yves	X			
GEORGE	Erwin			x	
HOURS	Frédéric	X			
MENOU	Pierre	X			
LEGUAY	Pierre Alain	X			départ en cours de réunion pour raison personnelle
BOUCHET	Jean-Luc	x			
LACOURCELLE	Rodolphe		X		
MAGNIN	Daniel		X		
		10	3	1	

COMITE DIRECTEUR

LE 20/04/2022 EN VISIOCONFÉRENCE

DE 18H00 À 20H00

ORDRE DU JOUR

THEME	Demandeur / Intervenant
<p>-Point 1 : Rencontres 2022 - Orléans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation <ul style="list-style-type: none"> - Hébergement, restauration, transport - Retro planning - Qui fait quoi - Inscriptions - Communication aux SSA - Activités <ul style="list-style-type: none"> - Activités - Budget et prise en charge - Invités, actions avec la CMCAS 	<p>NOCCHI</p>
<p>- Point 2 : "La Bretagne vue du ciel "</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point d'étape du projet 	<p>NOCCHI</p>
<p>- Point 3 : Point sur les activités des SSA à destination des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point des activités remontées à travers les CR d'AG de SSA - AG des SSA —> Normalement réalisées à fin mars 	<p>NOCCHI</p>
<p>-Point 4 : point sur l'obligation qui est faite aux parachutistes de prendre leur licence annuelle au club de Paris IDF pour participer aux activités ANEG</p>	<p>LEGUAY</p>
<p>18-Questions diverses</p>	<p>TOUS</p>